

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le vingt-sept juin à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le vingt juin deux mil seize s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Bouillis, Lesage, Renou, Laurent, Trufflet, M.M. Bernier, Després, Gautrin, Rocher, Moreaux et Peigné.

Absent excusé : Mr de La Chesnais.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Noël Rocher a été élu secrétaire de séance.

N° 2016-06-45 – Travaux d'aménagements centre bourg de la RD10 et la RD4 : résultats de l'appel d'offres.

Madame le Maire rappelle au conseil qu'un appel d'offres a été lancé en mai dernier pour l'exécution des travaux d'aménagements centre bourg de la RD10 et la RD4.

Elle donne connaissance du résultat de l'appel d'offres pour les travaux mentionnés, à savoir :

| Lot | Attributaire | Montant HT |
|--|--|-------------------|
| Lot n° 01 – Voirie <u>Avec options 1+3</u> : caniveau granit et béton balayé | EIFFAGE de ST JACQUES DE LA LANDE | 401 262.50 € |
| Lot n° 02 – Espaces Verts <u>Avec option</u> : Aménagement talus RD 10 | ESPACES JARDIN TRECAN de DOL DE BRETAGNE | 14 461.50 € |

Le conseil municipal entérine la décision de la commission d'appel d'offres et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces du marché.

N° 2016-06-46 – Aménagement centre bourg de la RD4 : Acceptation de la somme proposée provenant du produit des amendes de police et engagement à exécuter les travaux prévus.

Madame le Maire informe le conseil de l'obtention de la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagement du centre bourg de la RD 4. Les montants de l'attribution pour la réalisation des travaux sont les suivants :

- Aménagements de sécurité sur voirie, RD4 rue du Douet des Roches : 5 100 €

- Aménagements piétonniers protégés, RD4 rue du Douet des Roches : 5 100 €
- Signalisation des passages piétons, RD4 rue du Douet des Roches : 2 036 €

pour lesquels une somme de 12 236 € est proposée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- accepte, à l'unanimité, la somme proposée,
- s'engage à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

N° 2016-06-47 – Acceptation du fonds de concours par la Communauté de communes et autorisation de signature du règlement d'attribution.

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule :

« afin de financer la réalisation et le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté (...) et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés »,

VU la délibération n°2013-09-36 du Conseil municipal de la commune d'Epiniac en date du 17 septembre 2013, et la délibération n°13-70 du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2013, approuvant la Convention relative à l'attribution de fonds de concours par la Communauté de communes à ses communes membres pour la période 2014-2019,

VU la délibération n°2016-04-24 du Conseil municipal en date du 04 avril 2016 sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de communes pour le projet de « *Aménagements de sécurité sur voirie et aménagements piétonniers* »,

VU la délibération n°16-57 du Conseil communautaire en date du 2 juin 2016 accordant un fonds de concours d'un montant de 70 000 € à la commune d'Epiniac pour le projet de « *Aménagements de sécurité sur voirie et aménagements piétonniers* » et autorisant Monsieur le Président à signer le règlement d'attribution du fonds de concours,

VU le règlement d'attribution joint,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** le fonds de concours de la Communauté de communes, d'un montant de 70 000 € à la commune d'Epiniac, pour le projet de « *Aménagements de sécurité sur voirie et aménagements piétonniers* »,
- **D'INSCRIRE** cette recette au budget de la commune d'Epiniac,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le règlement d'attribution du fonds de concours avec Monsieur le Président de la Communauté de communes.

N° 2016-06-48 – Arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion – Avis de la commune d’Epiniac.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L.5210-1-1,

VU les statuts de la Communauté de communes, modifiés par arrêté préfectoral le 21 avril 2015,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment les articles 33 et 35,

VU l’arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) d’Ille-et-Vilaine,

CONSIDERANT l’arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion reçu à la mairie le 3 juin 2016,

CONSIDERANT que les organes délibérants des deux EPCI concernés par la fusion et des communes membres de ces deux EPCI disposent d’un délai de 75 jours pour se prononcer sur l’arrêté de projet de périmètre à compter de sa notification, et qu’à défaut de délibération dans ce délai l’avis est réputé favorable,

L’arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion est établi pour la constitution d’un nouvel EPCI constitué par la fusion des :

- **Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel, composée de 8 communes** : Bagger-Morvan, Bagger-Pican, Cherrueix, Dol de Bretagne, Epiniac, Mont-Dol, Roz-Landrieux, Le Vivier-sur-Mer

Et

- **Communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel – Porte de Bretagne – Canton de Pleine-Fougères composée de 11 communes** : La Boussac, Broualan, Pleine-Fougères, Roz-sur-Couesnon, Sains, Saint-Broladre, Saint-Georges de Gréhaigne, Saint-Marcen, Sougeal, Trans-la-Forêt, Vieux-Viel.

La création de cette nouvelle Communauté de communes, 19 communes, 23 194 habitants, est fixée au 1^{er} janvier 2017 et emportera la disparition des deux Communautés de communes d’origine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 13 voix et 1 abstention:

- **DE FORMULER UN AVIS FAVORABLE** sur l’arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion.

N° 2016-06-49 – Renouvellement d’un centre de loisirs itinérant.

Suite à l’organisation des 3 camps en 2015 pour des jeunes de 8 à 17 ans, en lien avec la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), Madame le Maire fait savoir que cette initiative va être reconduite cette année aux périodes suivantes :

- du 4 au 8 juillet 2016,
- du 1^{er} au 5 août 2016,
- du 24 au 28 octobre 2016.

Comme l’an passé, la commune de La Boussac sera ouverte pour l’inscription de jeunes pour participer à ces camps itinérants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- émet un avis favorable à l’organisation de ces 3 centres de loisirs itinérants,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Dans le cas d’inscriptions de jeunes de La Boussac, une participation sera demandée à cette commune en fonction du nombre de participants.

N° 2016-06-50 – Organisation du mercredi pour la prochaine rentrée scolaire.

Madame le Maire rappelle que suite à l'arrêt des temps d'activités périscolaires (TAP), l'OGEC de l'école, propose depuis la rentrée 2015/2016, une garderie le mercredi matin de 7h30 à 13h30. La commune participe sous forme de subvention à ce fonctionnement.

Le bilan de cette année scolaire est en moyenne de 5 enfants par mercredi matin.

L'OGEC va continuer ce service à la prochaine rentrée scolaire. Il sollicite une participation financière pour cette garderie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de reconduire la participation, sous forme de subvention, aux frais de garderie du mercredi matin et sous réserve d'un nombre minimum de 5 enfants.

N° 2016-06-51 – Vente délaissé communal : Rue de la Cour-ès-Gelée.

Madame le Maire précise au conseil qu'un talus difficile d'entretien et isolé est situé « Rue de la Cour-ès-Gelée » entre les parcelles appartenant à Emeraude Habitation et les Consorts Billot. Ces derniers ont mis en vente leurs terrains longeant ce talus.

Madame le Maire propose qu'un bornage soit réalisé et que ce talus soit proposé aux éventuels acquéreurs.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attendre pour lancer cette procédure. Une démarche sera faite au moment de la vente de ces terrains.

N° 2016-06-52 – Elargissement du chemin communal au lotissement Les Châtaigniers.

Madame le Maire informe le conseil d'une demande concernant un poteau électrique dans un chemin communal situé au lotissement les Châtaigniers et qui empêche l'accès aux champs avec un engin à moteur.

Madame le Maire expose qu'une rencontre a eu lieu avec Emeraude Habitation pour envisager une reprise de terrain en déplaçant la clôture de 1 mètre. Elle présente des devis pour un bornage et une reprise de clôture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de demander d'autres devis avant de prendre en charge cette modification.

N° 2016-06-53 – Indemnité pour le gardiennage des églises.

Conformément à la lettre du Ministère de l'Intérieur en date du 30 mai 2016, Madame le Maire fait connaître au conseil qu'il n'est pas prévu de modification du montant annuel de l'indemnité de gardiennage des églises pour 2016.

En conséquence, le conseil municipal décide que la paroisse Saint-Samson recevra la même indemnité que l'an dernier, à savoir 239.10 € pour les 2 églises d'Epiniac.

N° 2016-06-54 – Prix du ticket de cantine.

Madame le Maire rappelle au conseil que le prix de la restauration scolaire est fixé par la collectivité qui en a la charge. Elle propose que le prix du ticket de cantine soit augmenté de 2% pour l'année scolaire 2016/2017.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition. Le prix du ticket de cantine passera donc de 2.90 € à 2.95 € à compter de la rentrée de septembre 2016.

N° 2016-06-55 – Devis pour création du dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Madame Roger, adjointe, fait savoir au conseil municipal que dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS), un dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été préparé. Il a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger.

Un devis est présenté pour la création et mise en page de ce dossier par l'imprimerie Doloise pour un montant de 924 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2016-06-56 – Devis pour achat d'un défibrillateur pour le bourg de Saint-Léonard.

Madame Roger présente au conseil un contrat de location avec option d'achat, pour un défibrillateur, de la Société Schiller d'un montant de 46.32 € TTC par mois pendant 60 mois.

Après discussion, le conseil municipal accepte le devis présenté et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2016-06-57 – Devis pour achat décorations pour illuminations des fêtes de fin d'année.

Monsieur Bernier, adjoint chargé de l'environnement, fait connaître au conseil que la société Décolum lui a proposé un devis pour l'achat de décors d'illuminations pour les fêtes de fin d'année. Le coût de cette proposition s'élève à la somme de 2 954.04 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer ce devis.

N° 2016-06-58 – Devis pour travaux de marquage au sol.

Monsieur Bernier présente au conseil un devis de la société Signalisation Marquage Revêtement (SMR) pour travaux de traçage au sol sur la voirie dans le bourg d'Epiniac pour un montant de 831.64 € HT soit 997.96 € TTC.

Un marquage sera rajouté pour les passages à niveau PN 121 « Les Landes de la Vieux Ville » et PN124 « La Durantais ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2016-06-59 – Tarifs de location salle d'exposition de la bibliothèque.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu le 1^{er} juin de la décoratrice florale « D'Ames en Fleurs », domiciliée à Epiniac. Celle-ci demande la mise à disposition de la salle d'exposition de la bibliothèque pour Noël, la Saint-Valentin et la fête des mères 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de mettre en place un règlement d'utilisation de cette salle à compter du 1^{er} juillet 2016 pour des expositions-vente (hors alimentaire), en appliquant les tarifs de location suivants :

- 20 € par jour,
- 30 € pour 2 jours,
- 50 € pour 3 jours.

Comptes rendus divers.

1- Madame Ducoux rend compte du bilan de fin d'année de l'Espace jeunes. Pour l'année 2016 15 inscriptions ont été enregistrées. Chaque samedi environ 6 à 7 jeunes sont présents avec un nombre plus important lors des activités en extérieur.

La commission propose :

- d'élaborer un planning pour le transport des jeunes de façon à ce que toutes les familles participent aux déplacements,
- que les inscriptions pour les animations extérieures s'effectueront une semaine avant l'évènement pour permettre une meilleure organisation.

Informations diverses.

1 – Madame le Maire demande l'avis du conseil pour la dénomination du futur EPCI fusionné au 1^{er} janvier 2017 parmi 6 propositions.

Le nom suivant : « Communauté de communes du Pays de Dol – Baie du Mont-Saint-Michel » a remporté le nombre le plus important de voix.

2 – Madame le Maire présente au conseil des dotations de l'Etat pour 2016 en comparaison avec celles prévues au budget.

3 – Madame le Maire précise que le dispositif « Argent de poche » sera mis en place pendant deux semaines au mois de juillet. Quatre jeunes entre 16 et 18 ans sont inscrits pour des chantiers de 3h par jour durant 4 jours à un taux horaire de 5€, ils percevront 60 € au terme de leur chantier.

4 – Madame le Maire informe le conseil que le terrain de 200 m² à proximité de la mairie a été mis à disposition pour une personne souhaitant jardiner. Une convention a été signée entre le particulier et la commune.

5 – Madame le Maire informe qu'une réflexion avec Emeraude Habitation et Monsieur Giraud du Conseil Départemental pour le devenir du bâtiment communal situé 8 rue de la Motte, est lancée.

6 – Madame le Maire donne lecture d'un courrier pour une demande de prise en charge de frais de déplacements dans le cadre d'un concours.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande. Beaucoup d'administrés ont des déplacements pour les mêmes raisons.

7 – Madame le Maire invite le conseil municipal à la cérémonie pour le départ du Père Gasnier le 3 juillet à Pleine Fougères et le 10 juillet à Dol de Bretagne.

8 – Monsieur Bernier signale que les travaux de voirie aux lieux-dits « Le Chauchix Vert », « Les Balluais » ainsi que « Travidal » sont prévus semaines 26 ou 27.

9 – Monsieur Després informe que le terrain de tennis est rénové suite aux travaux de nettoyage et de peinture.

Les travaux d'enlèvement du poteau EDF situé rue du Douet des Roches vont être réalisés les 26 et 27 juillet.

10 – Monsieur Rocher informe que le problème d'électricité au bâtiment communal situé rue de la Motte est réglé suite à l'intervention d'ERDF.

Questions diverses.

1 – Madame Laurent demande si le busage des fossés non fermés au lieu-dit « Le Chauchix Vert » est prévu avant d'effectuer les travaux ? Non car ces aménagement ne sont réalisés qu'à la demande et à la charge des propriétaires avec l'accord de la commune.

Elle signale que les fonts baptismaux de l'Eglise de Saint-Léonard se détériorent suite à des infiltrations d'eau par le plafond. Des devis pour la toiture vont être demandés.

2 – Madame Trufflet signale que des arbres situés sur la RD8 au lieu-dit « La Ville Hervé » n'ont plus de terre au pied ce qui pourrait les rendre dangereux en cas d'orage

Elle indique que la vitesse des véhicules à l'entrée de la commune par la route de Cuguen est souvent excessive en descendant la côte du Coucou. Une réflexion est engagée pour la mise en place d'un plateau afin de ralentir les véhicules et un panneau pédagogique pour sensibiliser et renforcer la sécurité.